BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 867

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

393 270 053 RCS Grenoble.
C.M.O..
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : Rue Des Moutonnées, 38120 Saint-Égrève.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion simplifiée Société absorbante : C.M.O. Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Adresse du siège : Rue des Moutonnées – ZI des Glairaux – 38120 SAINT EGREVE Capital : 40.000 euros Numéro unique d'identification : 393 270 053 Lieu d'immatriculation : GRENOBLE. Société absorbée : E. M. O (EQUIPEMENT MATERIEL OUTILLAGE) Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Adresse du siège : ZA de Bel Air – 38110 SAINTE BLANDINE Capital : 50.000 euros Numéro unique d'identification : 809 698 848 Lieu d'immatriculation : VIENNE Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue -143.049,70 euros Actif : 519.320,01 euros Passif : 662.369,71 euros Rapport d'échange des droits sociaux : la société GROUPE MO (Société par Actions Simplifiée au capital de 2.702.900 euros dont le siège social est situé au 94 rue des Moutonnées – ZI des Glairaux – 38120 SAINT EGREVE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 878 304 831 RCS GRENOBLE) détenant la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social de la société C.M.O. et de la société E.M.O (EQUIPEMENT MATERIEL OUTILLAGE), et s'étant engagée à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive des opérations de fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de titres. Il n'y aura donc pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société CMO et de ce fait il n'y a pas eu à déterminer un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : néant Date du projet commun de fusion : le 29 juin 2023 Date et lieu(x) du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 21 juillet 2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE pour la société CMO et le 21 juillet 2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de VIENNE pour la société E. M. O (EQUIPEMENT MATERIEL OUTILLAGE). Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition devant le Tribunal de Commerce respectivement de GRENOBLE et de VIENNE dans le délai prévu par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code du Commerce..